

J'AI UN PROJET AI-JE LE DROIT ?

L'existence d'un site Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre ou le déroulement de projets, interventions ou manifestations, dans la mesure où ils ne sont pas contradictoires avec les objectifs de conservation du site.

Pour répondre à ses engagements européens, la France a instauré "le dispositif" d'évaluation d'incidences de certaines activités sur la conservation des sites Natura 2000 (c'est-à-dire des territoires définis en fonction de la sensibilité de la faune et/ou de la flore). Des travaux, des projets et des interventions dans le milieu naturel de différentes natures (ainsi que certains documents de planification) sont concernés par cette procédure d'évaluation préalable. Ils sont définis à la fois :

- par une liste nationale fixée par l'article R 414-19 du code de l'environnement
- et par une double liste départementale instituée, pour la Creuse, par arrêté préfectoral n° 2013-353-01 du 19 décembre 2013.

Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse ou sur le site internet :

<http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-de-la-nature-et-de-la-biodiversite/Natura-2000-Evaluation-des-incidences>

Lycopode en massue sur la lande du Puy la croix



Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Rédaction : Marion Souriat

Conception : CEN Limousin - Photos : CEN Limousin sauf mention contraire

Bulletin destiné aux habitants du territoire du site natura 2000 des landes et zones humides autour du lac de Vassivière
Imprimé en 1000 exemplaires sur du papier recyclé.

NATUR'ACTU 2018

Numéro 1 - juillet 2018



Site Natura 2000 des landes et zones humides autour du lac de Vassivière



NATURA 2000 C'est quoi ?

Il s'agit d'un réseau écologique européen, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, visant à s'assurer à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune, flore, est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel,
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales.

Natura 2000 en Europe :

29 298 sites en UE, dont :

- 5 572 zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) ;
- 23 726 zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC)

soit 18,5 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne et 6 % de la surface marine des eaux européennes.

Natura 2000 en France :

1 776 sites, dont 212 sites marins : 402 ZPS (Oiseaux) et 1 374 ZSC (Habitats, Faune, Flore),

soit 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine (7 millions d'hectares) et 34 % de la surface marine de la zone économique exclusive, soit 12 millions d'hectares.

La France a opté pour la mise en place d'une démarche reposant principalement sur le volontariat, basée sur la concertation et la contractualisation.

Chaque site est doté d'un document de gestion appelé le Document d'Objectifs (DOCOB). Il est gouverné par une instance représentative des structures et dynamiques locales : le Comité de pilotage. L'animation du DOCOB est à la fois technique, relationnelle et administrative. Depuis 2003, cette mission est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Président du COPIL : Préfète de la Creuse, Préfète coordinatrice du site.

Nom Officiel de la Zone Spéciale de Conservation
ZSC : FR7401145

Départements : Haute-Vienne (10%) et Creuse (90%)

Communes : Beaumont-du-Lac, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Peyrat-le-Château, Royère-de-Vassivière et Saint-Martin-Château

Surface : 798 ha en 10 entités

CONTACTEZ L'ANIMATRICE

Marion Souriat
Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
Antenne de Bujaleuf Le bourg - 87460 BUJALEUF
Ligne directe : 05 55 32 46 72
msouriat@conservatoirelimousin.com

AUTRE CONTACT

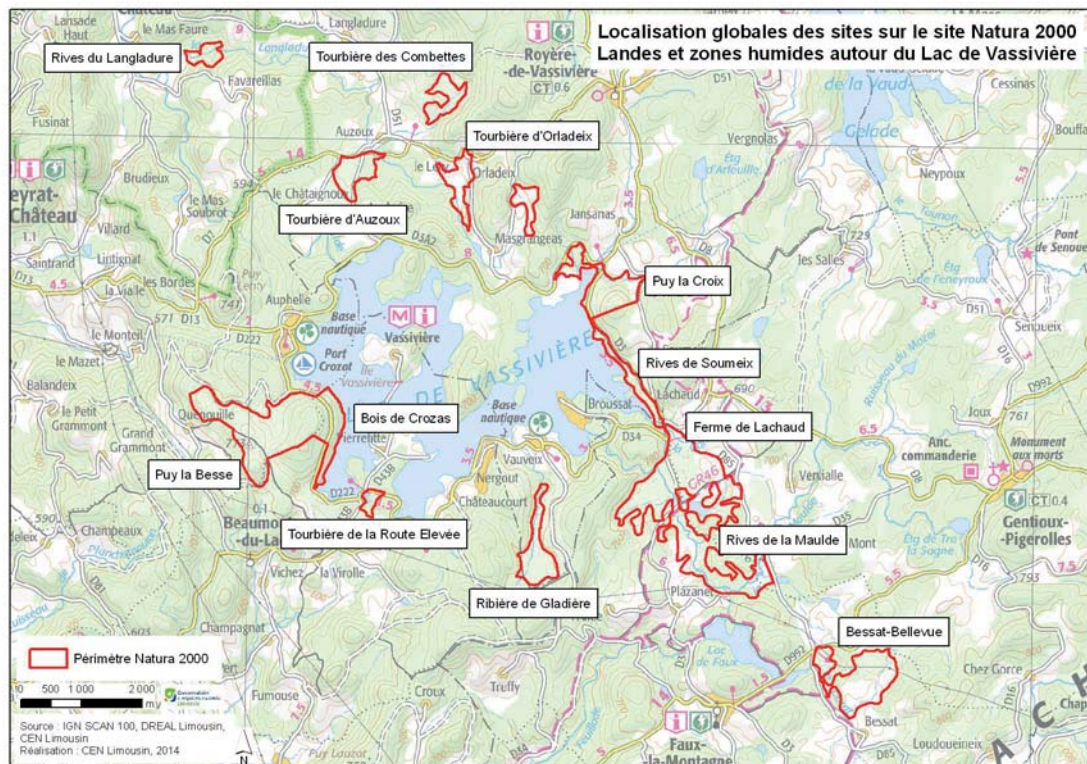
Direction Départementale des Territoires de la Creuse
Pôle Natura 2000
Tél : 05 55 61 20 79

DES OBJECTIFS À L'ACTION : L'OUTIL CONTRAT DE NOUVEAU DISPONIBLE

- Les objectifs retenus par le Comité de pilotage du site sont :
- Conserver et Restaurer les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire
 - Préserver les Espèces d'Intérêt Communautaire et leurs habitats

En France, chaque propriétaire ou ayant droit de parcelles se situant sur le site peut s'engager volontairement en faveur de la conservation des habitats et espèces, en contractualisant avec l'Etat l'un des deux outils à sa disposition : les Contrats Natura 2000 (forestier, ni agricole ni forestier et MAEC) et la Charte Natura 2000 (code de bonnes pratiques).

Les contrats sont signés pour une durée de 5 ans et donnent droit à des aides financières pour les actions entreprises (travaux de restauration, gestion, achat de matériel adapté, etc.). L'engagement dans ces deux dispositifs permet de bénéficier aussi de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.



Cette année 2018, dans le cadre de la programmation "2014-2020, l'outil Contrat Natura 2000 est de nouveau mobilisable ! Vous êtes propriétaire ou utilisateur de terrain en Natura 2000 ? Vous souhaitez avoir des conseils de gestion ? Vous voulez réaliser des travaux ?

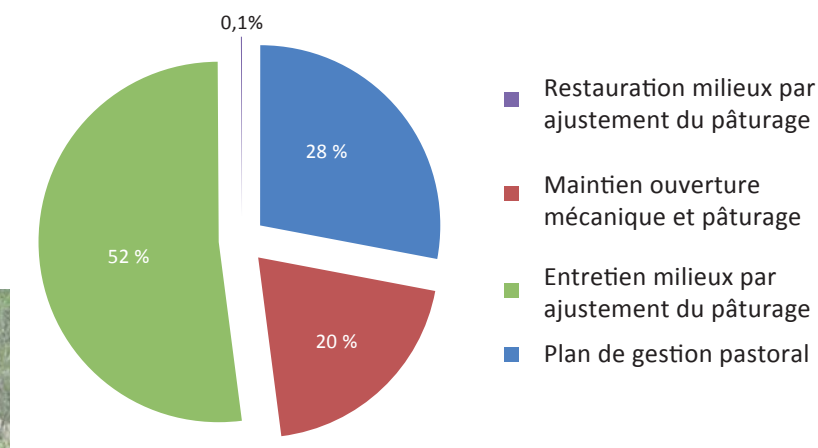
Contactez-nous !

RETOUR SUR LA CONTRACTUALISATION MAEC

Le site Natura 2000 « Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière » fait partie du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Réseau de sites Natura 2000 du PNR Millevalches, porté et coordonné par le PNR Millevalches.

Le projet a été instruit et validé par les services de la DRAAF et de la Région Limousin donnant droit aux agriculteurs de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) depuis le 15 mai 2015. Sur le site, 300 ha de Surface Agricole Utile (SAU) sont disponibles et la majorité des agriculteurs concernés se sont réengagés en 2015 dans des missions de restauration et d'entretien de milieux tourbeux et landes associées par pâturage :

- MAEC Engagements 2015 : 183 ha
- 52 % SAU disponible
- 19% de la surface totale du site
- 90 000 € d'aides demandées



TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR : L'ACTU EN BREF !

Un pâturage du Puy la Besse ? Le pari réussi avec la ferme de Lachaud



Localisé sur la commune de Peyrat-le-Château, le Puy appartient aux habitants de Quenouille. Vaste et peu praticable, le pâturage est indispensable pour espérer restaurer et préserver les landes et pelouses sèches. C'est la Ferme de Lachaud de Gentioux-Pigerolles qui a accepté de réaliser cet essai à l'automne 2017. 300 ovins ont ainsi pâture les parcs pour la plus grande satisfaction du CEN Limousin, de la Mairie et la joie des randonneurs du sentier des poètes. Pour les éleveurs, qui pratiquent une agriculture biologique en faveur de la biodiversité et des paysages, c'est l'amélioration de leur autonomie fourragère qui est visée.

Le renouvellement de la convention cadre entre le Conservatoire du Littoral, l'ONF, le Syndicat du Lac de Vassivière, le PNR Millevalches et le CEN Limousin.

Le 12 avril 2018 à Vassivière, le CEN Limousin a renouvelé son engagement auprès du Conservatoire du Littoral pour la gestion durable des milieux patrimoniaux des bords du Lac de Vassivière au côté du Syndicat du Lac de Vassivière, l'Office Nationale des forêts et le PNR Millevalches. Le Conservatoire du Littoral est aujourd'hui propriétaire de plus de 424 ha sur les rives du Lac. La valorisation de ce site passe par l'implication locale des gestionnaires du territoire dont le CEN Limousin sur les milieux ouverts de landes et de tourbières.



D'importants travaux prévus pour restaurer les clôtures de la tourbière de Ribrière de Gladière :

Une convention tripartite entre l'ONF, le Groupement Syndicat Forestier de Royère de Vassivière - propriétaire du site, et le CEN Limousin est signée en 2017 sur plus de 28 ha de zones humides. L'objectif de ce partenariat est de soutenir la restauration de la clôture fixe des parcs en concertation avec les besoins de l'éleveur.

Le CEN Limousin portera ainsi l'instruction du projet de restauration dont dépend le succès du pâturage du site.

Ces travaux seront financés dans le cadre du Contrat territorial Vienne Amont II.

